

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 octobre 2019

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur VIDAL Pierre, Maire.
Convocation en date du 9 octobre 2019

Présents : VIDAL Pierre, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, FOURES Jean-Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, BOUSQUET Noël, GUILLOSSON Laurence.

Absent excusés : MAURETTE Sylviane, MARIO Jean Christophe.

Absents : REMOLA Christophe, ARMENGAUD Pierre

Procurations : Sylviane MAURETTE a donné procuration à VILESPY Estelle
Jean Christophe MARIO a donné procuration à VIDAL Pierre

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Demande ajouter deux points à l'ordre du jour :

Dossiers de subvention 2020

Demandé par Laurence GUILLOSSON : Circulation/aménagements de sécurité routière

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal réunion du 6 juin 2019
- Fonctionnement école-cantine – participation des communes
- Convention de partenariat « aménagement de la descente de l'Hers Vif »
- Aménagement route de Gaudies – convention d'aménagement entre le département et la commune – autorisation de signature
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
- Création du Syndicat mixte fermé Réseau Solidarité Eau 11 « RéSeau11 » et adhésion
- Compétences eau et assainissement / approbation des procès-verbaux de mise à disposition de biens immobiliers des communes membres
- Voirie communale : résultat de la consultation des entreprises – choix de l'entreprise – autorisation de signature du marché
- Travaux « berges de la Vixiège » : résultat de la consultation des entreprises – choix de l'entreprise – autorisation de signature du marché
- Travaux « toiture des immeubles rue de la Tour » – Maitrise d'œuvre des travaux d'urgence
- Espace services publics et numériques – avenants
- Décisions modificatives au budget 2019
- CAUE : adhésion 2019
- Proposition de vente tracteur ISEKI
- Concrétisation de la vente des maisons du village retraite
- Cession de terrain Quéry – mairie de Belpech
- Opération façade - subvention
- Questions diverses

Procès-verbal du 6 juin 2019

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 juin 2019 à l'approbation du Conseil Municipal

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Bilan du fonctionnement école et cantine année 2018/2019 – demande de participation des communes

ECOLE

Présentation du bilan financier du fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2018/2019

Fonctionnement 2018/2019 :

Le bilan de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2018-2019 fait apparaître un montant de dépenses de 92 496.84 € pour 117 enfants scolarisés, soit un montant de 790.57 € par enfant.

L'école de Belpech compte 26 enfants de l'extérieur.

La commune de Ribouisse ne participe pas aux frais de fonctionnement car elle appartient au RPI de GAJA – GENERVILLE – RIBOUISSE. (3 enfants).

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation des communes, dont les enfants fréquentent l'école de Belpech, à 700 € par enfant et demande l'autorisation de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

CANTINE

Présentation du bilan financier du fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019

Le nombre de repas servis en 2018-2019 est de : 10 409, soit 660 repas en plus par rapport à 2017/2018

Montant total des dépenses : 81 443.11 €

Le prix de revient du repas est donc pour l'année scolaire 2018-2019 de : 7.82 €.

Le montant des recettes s'élève à : 27 583.85 €

La participation restant à la charge de la commune s'élève donc à 53 859.26 € soit 5.17€ par repas.

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation des communes, dont les enfants fréquentent la cantine de Belpech, à 5 € par repas et demande l'autorisation de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Prix du repas 2019/2020

Vu le prix de revient du repas à la cantine scolaire et considérant que la participation des familles avait été revue au 1^{er} janvier 2018 Monsieur le Maire propose de maintenir le prix du repas à la charge des familles à 2,65 €.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Convention de partenariat « aménagement de la descente de l'Hers Vif »

Estelle Vilespy rappelle que lors de précédents conseils municipaux les travaux d'aménagement de la descente de l'Hers Vif avaient été programmés et budgétisés.

Afin de régulariser le dossier administratif, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter la désignation de chef de file pour la Commune de Belpech et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec les différentes collectivités concernées par le projet et tout autre document permettant à la mise en œuvre de ce projet.

Vote du Conseil

Abstention 0
Contre 0
Pour 13

Aménagement de la route de Gaudies – convention d'aménagement entre le département et la commune – autorisation de signature de cette convention

Le département par courrier en date du 11 juin 2019 a validé techniquement le projet d'aménagement de la route de Gaudies (RD525).

La réalisation de ces travaux doit faire préalablement l'objet d'une convention d'aménagement entre le Département et la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Vote du Conseil

Abstention 0
Contre 0
Pour 13

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Le 27 septembre 2019, la Communauté de Commune Piège Lauragais Malepère a présenté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2018.

Le rapport complet peut être consulté sur le site de la CCPLM et de la commune de Belpech, il a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations particulières sur ce document.

L'intégralité du rapport est à la disposition du public pour consultation en mairie.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Par délibération en date du 27 septembre 2019, les membres de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère ont approuvé l'adhésion de la CCPLM au Syndicat mixte Réseau 11, qui sera créé à compter du 1^{er} janvier 2020, au titre des compétences suivantes :

- La compétence principale du Syndicat mixte RéSeau 11 relative à la protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer l'alimentation des services de distribution d'eau potable
- La compétence optionnelle du Syndicat mixte Réseau 11 les compétences concernant les missions définies à l'article L2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : la production par captage ou pompage, le traitement, le transport, le stockage d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer l'alimentation des services de distribution d'eau potable de sa commune ou de celles au titre desquelles ils adhèrent.

Adhèrent au syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11 en tant que membres disposant du pouvoir délibérant :

- Carcassonne agglomération, pour l'intégralité de son territoire sauf les communes membres du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire
- La communauté de communes Piège Lauragais Malepère, pour l'intégralité de son territoire
- La communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois, pour l'intégralité de son Territoire

Adhèrent également à ce Syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11 les syndicats mixtes suivants, pour l'intégralité de leur compétence et leur périmètre :

- Le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire
- Le Syndicat des Trois Vallées
- Le Syndicat du Limouxin
- La Fédération des distributions publiques d'eau potable de l'Aude

Plus quelques communes qui sont membres de ces Syndicats et qui ne sont membre d'aucune des communautés de communes précitées.

La CCPLM aura 7 délégués au sein de ce syndicat, la commune de Belpech va demander à avoir un représentant dans ce syndicat.

Ce syndicat départemental aura la compétence de production et d'adduction d'eau potable. Compétences gérées jusqu'à présent par le SSOEMN.

Afin d'entériner cette décision chaque commune membre d'une communauté de communes doit approuver l'adhésion.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Compétences eau et assainissement / approbation des procès-verbaux de mise à disposition de bien immobiliers des communes membres

Suite au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et à la dissolution du Syndicat AEP Belpech Molandier et du SIVOM de la Vixiège, l'ensemble du passif et de l'actif de ces syndicats est revenu de droit à chaque commune. Ces biens doivent être transférés en retour à la Communauté de Communes conformément au procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers.

Par rapport aux actifs transférés, seul le schéma directeur d'assainissement et les poteaux incendies restent dans les immobilisations de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce transfert de bien.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Voirie communale : résultat de la consultation des entreprises – choix de l'entreprise – autorisation de signature

Une consultation d'entreprises a été réalisée pour les travaux de voirie : chemin des mariages, chemin de Vajal et Rue ND de Ganicia.

Une publication a été faite sur la plateforme des marchés publics du département de l'Aude.

Deux entreprises ont répondu :

CAZAL	152 507.85 €
VALLEZ	149 560.50 €

Après analyse par le Cabinet CETUR l'entreprise VALLEZ obtient une note de 9,20 et l'entreprise CAZAL une note de 9,08

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise VALLEZ et demande l'autorisation de signer l'acte d'engagement.

Vote du Conseil

Abstention 0
Contre 0
Pour 13

Travaux berges Vixiège : résultat de la consultation des entreprises – choix de l'entreprise – autorisation de signature du marché

Afin de redonner un accès à la Vixiège, la commune a réalisé en 2004 un cheminement piétonnier entre le pont de Coumet et le Pont de la RD 102. Ce projet incluait la mise en œuvre d'un franchissement en amont du pont de la RD 102 et la réalisation d'un enrochement bétonné en rive droite en amont immédiat du même pont.

Des traces d'érosion sont constatées sous la terrasse couverte du Café Restaurant, derrière les enrochements libres positionnés le long du lit de la Vixiège.

Le bureau d'étude Antéa'group a établi un descriptif de travaux afin de supprimer ce phénomène d'érosion et de protéger les fondations des piliers de la terrasse et du mur du sous-sol du café.

Il est proposé de prolonger la dalle béton du cheminement piéton sous le restaurant.

La mise en œuvre de cette dalle sera accompagnée de la mise à niveau des enrochements en aval du premier pilier à la même cote altimétrique que ceux situés en amont pour assurer une continuité de la protection de la rive droite.

Du fait de la différence de niveau importante entre la dalle béton à l'amont et le niveau du terrain naturel sous l'arche du pont, l'aménagement doit prévoir une dénivellation progressive. Afin d'éviter une rampe linéaire qui pourrait accélérer les écoulements, le

prolongement de la dalle béton pourra se faire « en cascade » avec des marches et des créneaux d'une marche à l'autre pour assurer une dissipation progressive de l'énergie.

Une consultation d'entreprises a été effectuée par publication sur la plateforme des marchés publics du département.

Deux entreprises ont répondu à la consultation :

Vallez pour un montant de 24 984 € H.T.

Cazal pour un montant de 75 728 € H.T.

Un complément d'information est demandé, notamment sur l'accessibilité du chantier depuis le cours d'eau.

Monsieur le Maire propose **d'ajourner** ce point et de le représenter lorsque certaines informations nous seront communiquées

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Considérant la complexité du dossier Monsieur le Maire propose de confier le suivi du chantier par le bureau Antéa'group. Le montant de cette mission est de 4 920 € H.T.

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Travaux de toiture « immeubles rue de la Tour » – Maitrise d'œuvre travaux d'urgence

La toiture des immeubles situés rue de la Tour de part et d'autre du presbytère sont en très mauvais état. Il faut procéder à leur réparation le plus rapidement possible.

Une étude pour travaux d'urgence a été demandée à l'Agence d'Architecture C+C, M. Cyril ANDRES architecte DPLG à Pamiers. Sa proposition d'honoraire s'élève à 10 990.32 € H.T. L'estimatif des travaux à 122 114.67 € H.T.

Vu l'urgence des travaux pour la mise en sécurité des immeubles, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la proposition d'honoraires et de lancer la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux dans les plus brefs délais.

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Espace services publics et numériques - avenants

Afin de mener à bien le déroulement du chantier de l'espace des services publics et numériques, certains travaux ont été supprimés, d'autres ajoutés :

Lot n° 1 Démolition – gros œuvre :

La cuve fuel de 10.000 l qu'il était prévu de conserver au départ, doit être enlevée car trop de maintenance en découlerait si elle était conservée : dégazage régulier, obligation d'avoir la cuve pleine d'eau ou de sable...

Plus value de 3 050 € H.T.

Le marché pour ce lot s'élève donc à :

Marché initial	36 518.00 €
Plus value	3 050.00 €
Nouveau montant	39 568.00 € H.T.

Lot n° 2 menuiserie extérieure

Pour assurer la sécurité du local et notamment pour la distribution des clés aux différents utilisateurs de cet espace, un système de clés programmables « e-cliq » a été proposé :

Plus value 6 419 € H.T.

Ceci permettrait une gestion plus efficace et plus sécurisée des clés, tout en simplifiant l'utilisation pour les agents et adhérents détenteurs de ces clés.

D'autre part, les stores intérieurs ont été remplacés par des stores extérieurs à lames horizontales et le rideau mécanique de la porte d'entrée a été remplacé par un rideau à commande électrique :

Moins value de 119.62 €

Le marché pour ce lot s'élève donc à :

Marché initial	31 975.12 €
Plus value	6 419.00 €
Moins value	119.62 €
Nouveau montant	38 274.51 € H.T.

Lot n° 4 menuiserie intérieure

Le bloc porte de la salle de réunion a été remplacé par un bloc porte à 2 vantaux et une extension de la banque d'accueil a été réalisée.

Plus value de 1 113.29 €

Le marché pour ce lot s'élève donc à :

Marché initial	15 547.99 €
Plus value	1 113.29 €
Nouveau montant	16 661.28 € H.T.

Lot n° 5 électricité – plomberie CVC

Quelques prestations non prévues dans le dossier initial doivent être rajoutées :

Alarme incendie

Alimentation plateforme PMR

Eclairage extérieur

Plus value 2 979.30 €

Le marché pour ce lot s'élève donc à :

Marché initial	38 148.96 €
Plus value	2 979.30 €
Nouveau montant	41 128.26 € H.T.

Lot n° 6 revêtement sol souple peinture

Tapis d'entrée

Plus value 356.00 €

Le marché pour ce lot s'élève donc à :

Marché initial 31 305.87 €
Plus value 356.00 €
Nouveau montant 31 661.87 € H.T.

Total des plus et moins values : 13 797.97 € H.T.

Marché initial : 200 460.07 € H.T.
Avenants : 13 797.97 € H.T.
Nouveau Montant de Marché : 214 258.04 € H.T. (soit + 6.88 %)

Vote du Conseil

Abstention 0
Contre 0
Pour 13

Décisions modificatives au budget 2019

Fonctionnement

Certains articles du budget de fonctionnement doivent être modifiés comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLES	MONTANT	ARTICLES	MONTANT
60621 - combustible	3 000 €	002 résultat de fonctionnement (syndicat AEP Belpech Molandier)	56 919.34 €
60623 - alimentation	5 000 €	744 FCTVA sur le fonctionnement	6 668,00 €
6064 – fourniture administrative	1 000 €	773 mandats annulés	562.88 €
6135 locations mobilières	3 500 €		
615228 – entretien et réparation autres bâtiments publics	3 000 €		
6156 – maintenance	3 000 €		
6188 – autres frais divers	3 720 €		
6226 - honoraires	10 000 €		
6262 – frais télécommunication	5 000 €		
6281 – concours divers (ATD)	1 299 €		
62878 – participation à d'autres organismes	2 500 €		
6688 autres charges financières	450 €		
023 virement à la section d'investissement	22 681.22 €		
TOTAL	64 150.22 €		64 150.22 €

Investissements

Afin de financer les décisions de travaux supplémentaires programmés il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

CREDITS SUPPLEMENTAIRES EN DEPENSE ET RECETTES

DEPENSES		RECETTES	
Compte – opération	Montant	Compte – opération	Montant
2313 réparation toiture maison rue de la tour	160 000.00 €	024 produits de cession	160 000.00 €
2315 Avenue de Garnac	20 000.00 €	10226 Taxe aménagement	11 600.00 €
2315 route de Gaudies	10 000.00 €	10222 FCTVA	88 272,00 €
2315 – 187 Travaux suite érosion vixiege	36 000.00 €		
204 181 participation travaux Syaden Marty	340.00 €		
2315 182 éclairage public Marty	-6 092.00 €	13241 -182 éclairage public Marty 1328.182	-3 420.00 € 373.68 €
2182 - 101 achat matériel	29 997.68 €		
2315 – 162 rue du calvaire	10 000.00 €		
001 Report déficit investissement Bel. Mol.	22 681.22 €		
021 – virement de la section de fonctionnement			22 681.22 €
TOTAL	282 926.90 €		282 926.90 €

VIREMENT DE CREDITS

DEPENSES		RECETTES	
Compte – opération	Montant	Compte – opération	Montant
2188 – 101 achat matériel	-7 774 €		
2182 -101 achat matériel	7 774 €		
2188 – 101 achat matériel	-8 756 €		
2183 – 101 achat matériel	8 756 €		
23131 – 148 aménagement salle route de Plaigne	- 500 €		
2313 – 148 aménagement salle route de Plaigne	500 €		
21318-173 achat immeuble rue de la Tour	2 000 €		
2115-173 achat immeuble rue de la tour	-2 000 €		
2115-189 espace services publics et numériques	-50 000 €		
21318-189 espace services publics et numériques	+50 000 €		
2184-189 espace services publics et numériques	8 600 €		
2188 – 189 espace services publics et numériques	-8 600 €		

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

CAUE adhésion 2019

Monsieur le Maire propose comme chaque année de renouveler l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude)
Le montant de la cotisation s'élève pour 2019 à 0.20 € / habitant.

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Proposition de vente du tracteur ISEKI

La boîte de transfert de la coupe du tracteur ISEKI est cassée. La réparation étant très importante. Etant donné que nous avons décidé d'acheter un tracteur plus puissant nous avons demandé à M. CONDOURET, motoculture passion, s'il ne serait pas intéressé par l'achat de ce tracteur en l'état. Il a fait une offre à 2 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il serait d'accord pour vendre ce tracteur au prix de 2 500 € à M. CONDOURET

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Concrétisation de la vente des maisons du village retraite

Suite à la décision de vendre les maisons du village retraite pour un prix de 58 000 €, tous les locataires ont été contactés.

Le géomètre a effectué la division des parcelles et les diagnostics réglementaires ont été réalisés.

Nous avons reçu l'accord de douze locataires pour l'achat de leur pavillon :

7 avenue des Pyrénées	10 rue des Genêts
9 avenue des Pyrénées	12 rue des Genêts
2 rue des Genêts	14 rue des Genêts
4 rue des Genêts	6 rue des Cèdres
5 rue des Genêts	3 rue des Acacias
8 rue des Genêts	5 rue des Acacias

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de chaque maison pour permettre au Notaire de rédiger les actes.

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Cession de terrain QUERY

Lors du découpage des parcelles de chaque maison du village retraite, les limites de propriété entre M. et Mme QUERY et certaines habitations de la rue des Genêts ont été déplacées pour tenir compte de la réalité des clôtures existantes.

Ainsi M. et Mme QUERY cèdent les parcelles issues de la division de la parcelle ZX 394, partie AL, AM et AN, et la commune cède à M. et Mme QUERY la parcelle issue de la division de la parcelle ZX 226 partie N.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularisation de ces découpages par l'échange des terrains mentionnés ci-dessus.

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Opération façade

Lors de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2019, il avait été attribué une subvention de 1 080 € à Monsieur Cancel Jean Luc pour la réfection de la façade de la maison dont il est propriétaire rue de la Tour. Lors du dépôt de la demande de paiement de cette subvention Monsieur Cancel nous a présenté la facture de la façade conformément au devis initial et une facture pour la réfection de la zinguerie d'un montant de 593.66 € H.T.

Le montant de la subvention n'atteignant pas le plafond et les travaux de zinguerie ayant été réalisés conformément aux règles de l'art, Monsieur le Maire propose d'intégrer le montant des travaux de zinguerie dans le calcul de la subvention portant son montant à 1 258 €.

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Dossiers de subventions

L'année 2019 a été une année blanche au niveau des aides du département et de l'Etat en raison des inondations exceptionnelles qui ont frappé l'Aude en octobre 2018.

Monsieur le Maire propose donc de représenter les mêmes dossiers pour l'année 2020 : au département, à l'Etat au titre de la DETR et à la Région pour les parties éligibles à savoir :

- L'aménagement de l'entrée de village Route de Gaudies
- La restauration de la chapelle du Rosaire

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Circulation / aménagements de sécurité routière

Laurence GUILLOSSON fait part de plusieurs demandes pour améliorer la sécurité dans la commune :

- Pont de Marty mettre en place un sens de priorité (véhicules venant de Pamiers, Mazères Prioritaires). Cette demande sera faite auprès du département.
- Mettre un miroir : Sortie du garage Renault, rue du Stade et rue de la Croix Blanche. Des devis ont été réalisés pour changer tous les miroirs défectueux et en ajouter aux croisements dangereux, notamment ceux évoqués ci-dessus, mais aussi au croisement du Hameau de Marty pour sécuriser la sortie du hameau.
- Vitesse excessive avenue du pont de l'Hers, rue Saint-Jean, Boulevard de Curtis, rue du Calvaire. C'est un constat général, certains conducteurs ne respectent pas les dispositifs déjà mis en place (zone 20 et radars pédagogiques). Des devis ont été demandés pour réaliser des aménagements de sécurité partout où le besoin s'en fait sentir.

Frédéric Fontes indique qu'une étude globale sur la signalisation et la sécurité routière, au sein de la commune, est en cours de réalisation. Des devis ont été demandés. Le résultat de cette réflexion sera soumis au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Régine Rouzes rappelle l'urgence d'enlever les plantations à l'entrée du village, à la pointe de l'école. Ce massif ayant pris du volume, gêne la visibilité au stop. Les agents municipaux ont été sollicités pour y remédier dans les meilleurs délais.

Information au Conseil Municipal

Décision du Maire :

Signature du devis à ENEDIS pour le déplacement des coffrets Avenue Charles de Gaulle pour un montant de 5 626.01 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 19

Le Maire
Pierre VIDAL

